

*Décision de la présidence*

J'ai l'intention de déclarer jeudi prochain journée d'opposition.

*[Traduction]*

**M. Gauthier:** Monsieur le Président, je suis gré au gouvernement d'avoir annoncé le programme des travaux de lundi prochain. J'imagine que nous nous pencherons alors sur le message du Sénat concernant le projet de loi C-21.

Je prierais le gouvernement, et je le fais de bonne foi, de prendre une disposition préalable. Autant que je sache, avis est généralement donné à la Chambre de toutes les initiatives gouvernementales pour énoncer la position du gouvernement ou la teneur de la motion. Ainsi, les membres de la Chambre sont au courant de l'objet du débat.

Dans le cas du message du Sénat, je crois parfaitement convenable que, conformément à la coutume de la Chambre, le ministre ouvrant le débat fasse une déclaration sur le message provenant du Sénat et termine ses remarques par une motion sur laquelle les membres de l'opposition ainsi que les autres députés intéressés devront se prononcer.

Pour que le débat soit fructueux et, peut-être même, plus efficace, le ministre serait-il disposé à donner avis demain, dans le *Feuilleton*, de la position du gouvernement sur le message du Sénat, de sorte que nous puissions préparer nos interventions en connaissance de cause?

**M. Andre:** S'il nous garantissait un débat utile et éclairé, je donnerais au leader parlementaire de l'opposition officielle un préavis aussi long qu'il le voudrait. Je ne vois pas quel avantage nous pourrions retirer en essayant de surprendre la Chambre en ce qui concerne le contenu de cette motion. Je m'efforcerai de la prévenir aussi longtemps d'avance que possible à ce sujet.

Je me contenterai de dire que nous n'accepterons pas les amendements du Sénat. Cependant, je m'efforcerai de fournir les détails aussitôt que possible et fort probablement demain. Je n'ai pas du tout l'intention de garder le secret jusqu'à lundi.

**M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan):** Monsieur le Président, le leader parlementaire du gouvernement peut-il nous dire si l'une des questions dont le Parlement sera saisi la semaine prochaine, en plus de celles qu'il a déjà mentionnées, sera le dépôt du projet de loi promis

par le ministre de l'Environnement concernant le processus d'examen des évaluations environnementales? Sera-t-il déposé la semaine prochaine?

**M. Andre:** Monsieur le Président, je ne peux pas promettre au député qu'il sera déposé la semaine prochaine. Je peux lui garantir, toutefois, que le ministre de l'Environnement y travaille aussi vite que possible. Nous le présenterons dès que possible, mais je ne peux pas lui assurer qu'il sera prêt la semaine prochaine.

\* \* \*

**RECOURS AU RÈGLEMENT****LE DÉBAT BUDGÉTAIRE—DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE**

**M. le Président:** Le lundi 5 mars 1990, le député de Kamloops a proposé, dans un rappel au Règlement, que le débat budgétaire soit suspendu, que la présidence vérifie si la Chambre doit entreprendre ou non maintenant l'étude du projet de loi intitulé «Loi modificative portant compression des dépenses publiques», dont il est donné avis, et qu'elle décide si la Chambre peut maintenant poursuivre l'étude de ce projet de loi.

Le député a fait valoir, dans son exposé, que le gouvernement de la Colombie-Britannique s'était adressé à la Cour d'appel pour qu'elle se prononce sur la légitimité d'un élément du budget, soit les changements proposés à la Loi sur le Régime d'assistance publique du Canada et aux responsabilités qui incombent au gouvernement du Canada aux termes de cette loi.

Il a aussi fait remarquer que, conformément à la convention relative aux instances judiciaires, la Chambre s'était toujours abstenue de débattre de questions dont les tribunaux sont saisis quand ces débats pouvaient préjuger de l'issue des procédures judiciaires.

Le député a cité, dans le cours de son exposé, le paragraphe 508(4) de la sixième édition de Beauchesne, qui se lit ainsi:

(4) Le renvoi d'un bill à la Cour suprême du Canada le soustrait temporairement à la compétence du Parlement. . . La question ne peut être soumise en même temps à deux institutions publiques.

Il a aussi fait allusion à la décision sur laquelle se fonde le commentaire.

Comme je m'y suis engagé lundi, j'ai étudié très soigneusement la décision et les délibérations sur lesquelles se fonde ce commentaire, celui que le leader parlementaire du Nouveau Parti démocratique m'a soumis pour